

D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale (les 3 parties) sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

L'Ecole de Chaillot assure depuis 1887 la formation des architectes qui souhaitent se spécialiser dans le patrimoine architectural et urbain. Elle est devenue en 2004 le département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine, établissement public sous tutelle du ministère de la Culture et de la communication, qui est le plus grand centre de diffusion sur l'architecture et le patrimoine dans le monde.

La formation historique de l'Ecole de Chaillot a rejoint le système européen d'enseignement supérieur avec l'habilitation de son Diplôme de spécialisation et d'approfondissement (DSA) mention « architecture et patrimoine », qui est délivré par le ministère de la Culture, reconnu à un niveau post-master par le ministère de l'Enseignement supérieur, correspondant à 120 ECTS. La durée de formation est de deux ans, à temps partiel, et s'adresse à des professionnels (architectes diplômés). Chaque promotion compte entre 50 et 70 élèves.

La stratégie internationale de l'Ecole repose sur deux axes principaux :

- Favoriser l'ouverture internationale du DSA,
- Contribuer à la formation de professionnels étrangers dans le domaine du patrimoine.

De nombreux architectes européens et étrangers ont toujours suivi la formation de l'Ecole de Chaillot (entre 10% et 15% des élèves sont étrangers) : il s'agit de candidatures individuelles et non d'accords avec des partenaires étrangers. L'Ecole de Chaillot a développé depuis 1994 des ateliers croisés, en Europe (Roumanie, Grande-Bretagne, Grèce, Italie) mais aussi en Egypte, en Syrie et en Chine, en partenariat avec des écoles de ces pays, donnant lieu à des échanges d'élèves et d'enseignants. Ces ateliers font partie intégrante du cursus. Les travaux réalisés (projet de restauration et de réutilisation d'un édifice ancien et de ses abords) font l'objet d'une exposition publique itinérante, et parfois d'une publication. Ces ateliers sont un moment fort d'ouverture internationale bénéfique autant pour les élèves que pour les enseignants, que l'on souhaite recentrer davantage sur l'Europe à l'avenir.

L'Ecole souhaite également développer l'ouverture internationale de cette formation à travers le renforcement des liens avec des écoles similaires en Europe, notamment en favorisant les échanges d'enseignants (aussi bien en mobilité entrante que sortante), mais aussi en incitant les élèves à effectuer une partie de leur stage obligatoire à l'étranger.

Par ailleurs, l'Ecole de Chaillot intervient dans des formations à la restauration et la mise en valeur du patrimoine organisées par des universités ou instituts européens et étrangers pour les architectes de leur pays. Ces formations sont conçues dans le même esprit que celui du DSA. A ce titre, l'Ecole contribue à la mise au point des programmes, envoie des enseignants, et participe à l'évaluation du travail des élèves. Il ne s'agit cependant pas de diplômes conjoints ou de diplômes doubles, car chaque diplôme est adapté aux spécificités du patrimoine de chaque pays. Actuellement, l'école participe ainsi à des formations en Bulgarie, au Maroc, et au Cambodge (cette dernière formation s'adresse aussi à des architectes du Laos et du Vietnam). De telles coopérations constituent pour les enseignants de l'Ecole de Chaillot des opportunités d'échanges avec des enseignants étrangers, elles peuvent donc faire l'objet du soutien du programme Erasmus pour tous.

L'Ecole accueille aussi régulièrement des délégations de professionnels étrangers pour des voyages d'étude en France, qui s'articulent autour de visites de sites patrimoniaux, guidées par les acteurs de leur mise en valeur (élus, architectes, urbanistes).

L'Ecole de Chaillot est membre de plusieurs réseaux internationaux afin d'échanger sur les thèmes du patrimoine et de la formation avec des collègues français et étrangers : ICOMOS (Conseil international pour les monuments et les sites), AEEA (Association européenne pour l'enseignement de l'architecture).

Enfin, l'Ecole de Chaillot organise, avec l'Ecole des Ponts Paris-Tech, la formation post-concours des architectes et urbanistes de l'Etat (AUE), corps de fonctionnaires créé en 1993. Cette formation intègre aussi une dimension européenne : un module "Europe" présente les institutions et politiques européennes dans les domaines de l'architecture et de l'aménagement (voyage d'étude à Bruxelles), et un voyage d'étude dans une ville européenne permet aux élèves de chaque promotion d'appréhender les problématiques qui se posent dans un autre pays européen. Il faut également souligner que certains élèves ayant réussi ce concours sont non-français, mais viennent d'autres pays européens.

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme. (max. 2000 caractères)

Langue originale [FR]

L'Ecole de Chaillot n'a pas de projet pour le moment de participer à des projets de coopération européenne et internationale dans le cadre du programme.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur*) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

Bien que de taille réduite, l'Ecole de Chaillot entend contribuer à la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur en Europe pour chacune des 5 priorités :

•Augmenter les niveaux de qualification : l'Ecole souhaite accueillir davantage d'élèves et diplômés davantage d'architectes (actuellement environ 40 diplômés par promotion), car les besoins en matière d'intervention sur le patrimoine et sur l'existant de manière générale sont de plus en plus importants. Mais l'Ecole souhaite aussi mettre en place un parcours recherche qui déboucherait sur un doctorat en architecture sur le patrimoine, formation spécialisée qui fait défaut actuellement en France. Cela permettrait aux architectes qui le souhaitent d'approfondir encore leurs connaissances pour intervenir sur le patrimoine à travers un doctorat lié à l'exercice professionnel. La réflexion sur la création de ce doctorat est entamée.

•Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur : la formation délivrée par l'Ecole de Chaillot est en lien étroit avec le monde professionnel. La majorité des intervenants de la formation exerce une activité professionnelle, ce qui permet à la formation de rester en permanence connectée aux réalités du monde professionnel, à ses besoins.

•Relever la qualité grâce à la mobilité et à la coopération transnationale : si la mobilité d'études reste difficile à envisager pour nos étudiants (qui exercent une profession en parallèle de leurs études), nous souhaitons poursuivre les ateliers croisés et les orienter davantage vers des pays européens. Nous souhaitons également favoriser les périodes de stage dans un autre pays, en développant par exemple des échanges avec des écoles similaires en Europe. A terme, nous souhaiterions créer un réseau de formations de spécialisation au patrimoine en Europe, qui serait bénéfique à la fois pour les enseignants et pour les étudiants, et qui pourrait être le cadre pour développer des projets communs innovants.

•Faire le lien entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises pour favoriser l'excellence et le développement régional : l'Ecole de Chaillot souhaite conforter ce positionnement avec la création d'un doctorat ancré dans le monde professionnel afin de répondre aux besoins d'expertise que l'intervention sur le patrimoine requiert.

•Améliorer la gouvernance et le financement : pour assurer sa pérennité et développer ses activités, l'Ecole fait d'ores et déjà appel à des financements variés. Il s'agit de poursuivre cet effort de diversification, notamment auprès d'entreprises mécènes, mais aussi des entreprises qui doivent verser la taxe d'apprentissage et pour lesquelles il existe encore une grande marge de progression.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)

Je soussigné, représentant légal de l'établissement candidat,

*certifie que les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes à ma connaissance.
Toutes les actions dans le cadre du Programme seront mises en œuvre sur la base des accords écrits conclus avec les autorités compétentes des établissements partenaires;*

déclare accepter le contenu de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur tel que défini ci-dessus, et engage mon établissement à faire en sorte de respecter et observer ces obligations;

déclare accepter la publication de la stratégie par la Commission européenne.

Lieu: Paris

Nom: Mireille Grubert

Date (jj/mm/aaaa): 14/05/2013

J'ai lu et j'accepte les Conditions relatives à la protection des données

Signature originale du représentant légal de l'établissement (tel qu'identifié à la rubrique A.2 ci-dessus)

Cachet original de l'établissement